

SUPPLÉMENT RETRAITÉS

Directrice de publication : Catherine Nave-Bekhti

ÉDITO

La campagne présidentielle se déroule depuis plusieurs mois dans un climat particulièrement délétère. Les mises en cause judiciaires de certaines alimentent le moulin à la fois de l'antiparlementarisme et de la remise en cause du pouvoir judiciaire, et plus généralement, elles discréditent toujours plus la démocratie représentative. Si l'on rajoute la centration du Front national sur ses thèmes favoris de la préférence nationale, des dangers de l'immigration et du refus de l'Europe, l'ambiance qui se développe dans notre pays et à l'échelle internationale peut parfois rappeler les heures sombres de la crise politique et sociale qui a précédé la Deuxième Guerre mondiale.

Notre confédération, dans son positionnement clairement anti-Front national, à travers son slogan « libres et engagés », se place résolument du côté de tous ceux qui souhaitent encore voir notre pays s'engager fortement sur le chemin d'une Europe solidaire et accueillante. Par ailleurs, grâce au succès de son enquête « Parlons travail », elle a pu organiser un « grand oral » des candidats démocrates sur le thème du travail et ainsi remettre ce dernier au centre des questionnements.

La confédération a également posé trente-cinq questions aux candidats à la présidentielle et attend d'eux « des réponses pour redonner confiance en notre système de retraite et pour mieux accompagner les personnes et leurs proches dans la perte d'autonomie et le financement d'un système pérenne, face à un inévitable vieillissement de la population ».

Espérons que la nouvelle place de la CFDT, première organisation dans le secteur privé, pourra donner plus de poids à sa parole...

Claudie Paillette



II-III Vie syndicale

Bierville, 7-9 mars : au conseil de l'UCR.

Il n'y a pas d'âge pour se former!

IV En direct des sections

Des Hauts-de-France à l'Occitanie.

V Initiatives

Laïcité et discriminations.

VI-VII Dossier : Associations et vivreensemble de proximité

Un foyer rural dans l'Aisne. Vivre ensemble au quotidien à Bonneuil-sur-Marne.

VIII Vos droits

Jeunes retraité·es : attention changements !

VIE SYNDICALE

BIERVILLE, 7-9 MARS 2017: AU CONSEIL DE L'UCR

« Retraités, vous êtes des acteurs à part entière de la CFDT, mais vous avez des spécificités ». C'est ainsi que Laurent Berger s'est adressé au conseil le 7 mars.

Le Retraité Militant d'avril 2017, que chaque adhérent peut consulter ou télécharger en ligne (cf. page III) retranscrit intégralement les deux interventions de Laurent Berger qui ont porté sur les échéances électorales, l'action revendicative et le fonctionnement de la CFDT. Chaque intervention a été suivie d'un échange avec les conseillers.

« L'ADVERSITÉ EST CONSUBSTANTIELLE À L'ACTION SYNDICALE »

Dans une situation internationale anxiogène, la confédération européenne des syndicats (CES) est mobilisée et travaille sur le pilier social.

La société française traverse une période de turbulences, et, pour certains, la seule voie du progrès, c'est le retour en arrière. Nous sommes confrontés à la difficulté de dessiner



un nouveau modèle économique et d'appréhender la transition écologique et la révolution numérique, certes destructrices d'emplois, mais en même temps sources de nouvelles activités. Par ailleurs, chômage massif et transformations du salariat développent une zone grise entre salariat et activité indépendante, ce qui rend problématique l'adaptation de notre modèle de protection sociale.

Dans ce contexte, force est de constater que les adeptes du dialogue social sont peu nombreux, et qu'il est difficile de porter une parole modérée et complexe de progrès face à l'invective, au discours décliniste et au repli sur soi.

« LE SYNDICALISME EST MORTEL... »

Aujourd'hui, le syndicalisme est en difficulté : il n'est pas assez présent sur le lieu de travail et nous savons qu'il est mortel... Sa force, c'est le nombre des adhérents. Il faut donc repartir à l'attaque sur la syndicalisation, en faire une priorité politique. Développer de l'horizontalité dans un monde du travail fluide et volatil, tout en maintenant des structures garantes de notre démocratie, tel est le défi du chantier sur l'organisation ouvert depuis 2010 par les congrès successifs de Tours et de Marseille, et sur lequel se prononcera celui de Rennes en 2018.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE L'UCR ET RENCONTRE NATIONALE LES 12-13 JUIN 2017

Comme tous les autres syndicats de la CFDT, les unions territoriales des retraités (UTR), syndicats des retraités, ont le droit de vote au congrès confédéral selon les mêmes règles.

Par contre, lors des congrès de l'union confédérale des retraités (UCR), les UTR et les unions fédérales des retraités (UFR) ont jusqu'à présent le droit de vote. C'est l'une des spécificités de l'organisation des retraités, fruit de son histoire et de son évolution. Chaque adhérent dispose de deux voix : l'une des voix est automatiquement attribuée à l'UTR, syndicat auquel il adhère, la deuxième est attribuée à l'UFR si l'adhérent appartient à une section syndicale des retraités (SSR), et à l'union territoriale des retraités (UTR) si l'adhérent ne fait pas partie d'une SSR.

Le conseil de l'UCR s'est prononcé pour la tenue du congrès extraordinaire ayant pour unique point à l'ordre du jour la modification du 3e alinéa de l'article 9 des statuts, en clair la suppression du droit de vote des UFR. 212 voix pour; 14 contre; 11 abstentions, dont les 5 voix en abstention de l'UFR Sgen. Lors du débat qui a précédé le vote, j'ai une fois de plus souligné que nous regrettions cette proposition, alors même que la piste d'une modification des statuts, n'était que l'une des propositions suggérées dans l'audit pour améliorer le fonctionnement actuel des UTR, unions locales des retraités (ULR) et SSR, « source d'irritation et même parfois de tensions ». L'articulation au sein de l'UTR entre ULR et SSR est d'ailleurs le thème de l'un des ateliers de la rencontre nationale qui suivra, puisque, comme Dominique Fabre l'a réaffirmé à l'issue du débat, il n'est pas question de remettre en question le droit d'intervention des UFR au congrès, pas plus que leur place dans les instances, bureau et conseil de l'UCR.

Le conseil de l'UFR Sgen des 11 et 12 mai prochains analysera cette proposition de modification des statuts et déterminera le mandat qu'il donnera au délégué de l'UFR au congrès.

Odile NAVE

IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR SE FORMER!

Structurer l'équipe de l'UFR était un des objectifs fixés par l'assemblée générale de l'Union fédérale des retraités (UFR).

LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR SGEN EN FORMATION

Dix-sept conseillers ou suppléants (sur vingt-huit) se sont retrouvés au 51 avenue Bolivar dans une salle du nouveau bâtiment CFDT pendant deux jours pour suivre la formation de l'Union confédérale des retraités (UCR), « structurer une équipe syndicale ». Cette formation, décidée lors du premier conseil UFR, avait pour but d'établir un état des lieux, de faire connaissance, d'identifier le fonctionnement de l'UFR, ses « missions » et les compétences à mettre en œuvre au cours de la mandature.

La présentation du cursus de chacune et chacun a montré, s'il en était besoin, le caractère interprofessionnel du Sgen Retraités, du fait de la diversité des études et des professions, d'où un trésor d'expériences et de compétences.

Un travail en petits groupes, avec mise en commun, a permis d'établir un diagnostic des objectifs de l'UFR et de les confronter à ceux de l'UCR adoptés au dernier congrès de Nantes. Un autre temps a permis d'analyser tant les réussites que les difficultés rencontrées pour mettre en place et faire vivre les sections syndicales de retraités (SSR) sur le terrain, dans une relation sereine avec les unions territoriales des retraités (UTR).

Une dernière réflexion a permis de lister toutes les améliorations souhaitées, aussi bien dans l'organisation que dans le fonctionnement, pour répondre aux objectifs de l'équipe. Un échéancier a été établi selon l'urgence, puis un planning d'actions à partager entre les



membres du Conseil. Ceci devrait être affiné lors de la réunion du Conseil des 11 et 12 mai prochains.

Un rendez-vous est pris avec les formatrices en 2018 pour faire le point sur nos avancées et nos difficultés.

Alors maintenant, tous au travail!

Christian LAURENT

Ressources syndicales en ligne

Site de l'UCR (accès libre) : www.cfdt-retraités.fr/ Vous y trouverez, entre autres :

- le *Guide des pensions de retraite* (66 fiches sur vos droits, à lire avant de poser des questions en ligne);
- le *Guide des droits pour l'autonomie* (46 fiches pratiques pour les aidants).

Site de l'UCR (espace adhérents): pour y accéder, vous devrez utiliser votre identifiant 9axy (avec xy, un chiffre entre 01 et 23 selon votre académie) et un mot de passe: cet identifiant et ce mot de passe figurent sur votre carte d'adhérent 2017.

Vous avez accès:

- aux circulaires de l'UCR;
- aux Infos Retraités Express (Irex);
- aux textes de référence (statuts, règlements intérieurs, protocoles...);
- aux numéros de Fil Bleu;
- aux numéros du Retraité Militant;
- aux guides;
- à un espace dédié au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), donc un espace collaboratif;
 - aux textes du Congrès de Nantes de 2015.

Site confédéral grand public : https://www.cfdt.fr/

Le site est extrêmement riche et comprend de nombreuses rubriques et sous-rubriques. C'est dans la rubrique « Outils » que l'on trouve, dès qu'ils sortent, les tracts et argumentaires notamment.

À noter aussi – cela pourrait prochainement servir – le dossier « L'avenir des retraites » dans la rubrique « Actualités ».

Site fédéral grand public : http://www.sgen-cfdt.fr/

Pas encore de rubrique « Retraités », mais patience, cela ne saurait tarder, car le site est en cours de finalisation.

Toute l'actualité des domaines correspondant au champ de syndicalisation de la Fédération des Sgen, y est instantanément reproduite.

EN DIRECT DES SECTIONS

DES HAUTS-DE-FRANCE À L'OCCITANIE

Améliorer le fonctionnement des sections syndicales de retraité·es Sgen (SSR) pour qu'elles participent aux débats et aux actions en cours.

POSITIONNEMENT DE LA CFDT À L'OCCASION DES ÉLECTIONS DE 2017

Les sections syndicales de retraités du Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais, au nombre de quatre, travaillent en regroupement. Il nous a semblé important de mettre au débat le positionnement de la CFDT à l'occasion des élections présidentielles et législatives françaises de 2017, et nous avons acté l'idée d'interpeler les organisations CFDT en produisant un texte que l'on peut ainsi résumer 1:

- Engagement de la CFDT: il y a accord pour que la CFDT ² ne choisisse pas entre les candidats, mais il semble indispensable que la confédération les interpelle, voire dénonce les programmes populistes ou irréalistes. Elle doit aussi porter ses valeurs et ses propositions, parmi lesquelles celles sur la santé, qui sont importantes. La CFDT peut et doit le faire avec d'autres partenaires de la société civile.
- Une démocratie à renouveler : savoir argumenter est important, mais il faut aussi savoir écouter (se rappeler qu'il y a des adhérents CFDT qui votent FN, et des sympathisants), se réapproprier



le quotidien, réapprendre à débattre démocratiquement. L'importance de l'éducation populaire a également été rappelée. Enfin, la démocratie devra sans doute se renouveler (proximité, conférences de consensus, tirages au sort...).

Cet échange s'est poursuivi lors d'une autre réunion avec des discussions très riches qui se sont essentiellement concentrées sur la montée du FN, concomitante au maintien, à la montée, voire à l'accès au pouvoir de mouvements autoritaires ou populistes dans d'autres pays (Russie, Hongrie, Turquie, Pologne, USA...).

FUSION

Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné pour former la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, sans incidence sur le Sgen et donc sur les sections syndicales des retraités (SSR) membres des sept unions territoriales des retraités (UTR) correspondant à l'académie de Toulouse. La création de l'Union fédérale des retraités (UFR) a dynamisé l'animation de la SSR Haute-Garonne et Ariège, dont l'activité principale est la rédaction d'un bulletin, *Vivre mieux*, pour créer un lien entre membres de la section. L'idée de s'adresser à tous les adhérents SSR recensés par la fédération s'est imposée au cours d'une réunion de la SSR Haute-Garonne et Ariège élargie aux adhérents du Tarn et du Tarn-et-Garonne. L'équipe d'animation est passée de trois à six membres avec l'arrivée de retraités, anciens responsables des structures du Sgen.

Parce que la réflexion et l'action collectives sont l'essentiel du syndicalisme, nous proposons aux adhérents retraités Sgen des UTR de l'académie de Toulouse de travailler ensemble. Notre première démarche a été de contacter les secrétaires d'UTR pour leur proposer de faciliter l'abonnement des adhérents SSR Sgen à *Profession Éducation* et au supplément Retraités. C'est la concrétisation de notre appartenance à l'UFR. La SSR est un moyen de faciliter le passage d'adhérents salariés à adhérents retraités.

Le numéro 6 de *Vivre mieux* est prévu pour avrilmai 2017. Nous avons choisi de parler de l'importance du numérique dans nos vies : peut-on se passer de Google ? Nous proposons également un petit condensé des propositions de cinq candidats sur l'enseignement et un bilan des élections dans les toutes petites entreprises (TPE). Nous espérons élargir notre groupe aux adhérents des autres départements. La réunion du 26 janvier 2017, en présence de Bernard Massabieaux, secrétaire fédéral retraité, a été positive et dynamisante. Il reste beaucoup à faire, en particulier pour l'engagement des adhérents SSR dans les UTR avec les autres retraités.

Jacques DEVODDERE

Suzy SALVADORI

¹Retrouvez le compte rendu complet sur http://sgen-cfdt-59-62.fr onglet « Votre carrière », rubrique « Retraités ».

² Sur les positionnements de la CFDT à l'occasion de la présidentielle, voir en particulier « Les entretiens de Belleville » sur le site https://www.cfdt.fr.

LAÏCITÉ ET DISCRIMINATIONS

Une cinquantaine d'adhérent-es du syndicat Interco de l'Essonne et quelques retraité-es CFDT ont participé à une journée d'information et de débat sur la laïcité.

FAIRE UN TRAVAIL DE PÉDAGOGIE

Pour ne pas laisser le champ libre aux interprétations erronées du principe de laïcité, Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, a présenté la laïcité, son histoire et sa définition en France, et l'a brièvement comparée à d'autres conceptions, souvent bien différentes dans d'autres pays qui se définissent comme laïques (Belgique, Turquie, Mexique, Sénégal, Mali et Brésil). Paradoxalement, d'autres États, qui ne se définissent pas comme « laïques », connaissent des régimes de séparation entre les organisations religieuses et l'État (Écosse, États-Unis).

Il a expliqué pourquoi il n'était pas nécessaire d'ajouter la laïcité à la devise républicaine puisque le principe de laïcité est tout entier contenu dans la devise « liberté, égalité et fraternité ».

À partir de quelques exemples, il nous a ensuite invités à bien cerner ce qui relève de la laïcité afin d'éviter qu'elle ne soit utilisée pour faire face à tous les maux de la société, et devienne par voie de conséquence un concept fourre-tout censé répondre à des situations relevant d'autres champs tels que la lutte contre le terrorisme, la sécurité publique, l'incivilité ou l'intégration, mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes.



PRATIQUER LA LAÏCITÉ

Toutes ces questions ont été au cœur des débats qui ont suivi l'exposé, des travaux en fin de matinée, puis dans les trois ateliers de l'après-midi.

De la restauration scolaire à l'enregistrement d'actes d'État civil, en passant par les relations entre collègues au travail, entre assistantes maternelles et familles, l'atelier « laïcité et environnement professionnel » que j'ai animé a été l'occasion de présenter les situations ayant posé problème et de s'interroger sur la façon d'y réagir en se référant aux outils dont peuvent disposer les militants.

Des guides spécifiques, comme « Laïcité et collectivités territoriales », ainsi que toutes les publications de l'Observatoire de la laïcité, sont disponibles en ligne ¹.

La brochure CFDT sur le fait religieux en entreprise, s'appuyant sur les références juridiques, définit une ligne de conduite et présente des cas pratiques transposables dans le champ de la fonction publique.

Odile NAVE

Les Figures de l'ombre

Trois actrices noires pour incarner trois personnages ayant réellement existé nous font entrer dans cette histoire, largement méconnue, au croisement de la lutte pour les droits civiques et des balbutiements du mouvement féministe des années soixante. C'est aussi le moment où l'URSS envoie le premier homme dans l'espace et où les USA découvrent leur retard dans le domaine de la conquête spatiale. Ces trois femmes, chacune à son niveau de compétence, se retrouvent au cœur du programme de la Nasa pour leurs talents mathématiques hors du commun. L'une d'elles calculera en dernier recours le point d'impact du retour de John Glenn dans la capsule Mercury 6. Une autre, à la tête du groupe des calculatrices noires regroupées dans un bureau à part, supplante les ingénieurs d'IBM chargés de démarrer les nouveaux gros ordinateurs.

Un sujet qui aurait pu paraître rébarbatif au départ déploie ses dimensions politiques sans jamais devenir démonstratif. Le film du réalisateur Theodore Melfi se permet même de mettre à jour les aspects littéralement burlesques de la double ségrégation dont ces femmes sont l'objet. Surtout, on est impressionné par leur énergie tranquille qui fait sauter les verrous des préjugés, le plafond de verre qui enferme leurs compétences dans des zones subalternes. Katherine G. Johnson, l'une de ces femmes, a été décorée de la médaille de la Liberté en 2015 et un laboratoire de recherche porte son nom.

Bernard NAVE

¹ ttp://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite

DOSSIER: ASSOCIATIONS ET VIVRE-ENSEMBLE DE PROXIMITÉ

UN FOYER RURAL DANS L'AISNE

À Gland, près de Château-Thierry, découverte d'un des quelque 2 200 foyers ruraux « tisseurs de lien rural, tisseurs de lien social ».

LE FOYER RURAL DE GLAND AU FIL DES JOURS

Le foyer rural est une association de type loi 1901 qui a donc un président, un bureau et des adhérents : tous sont bénévoles. À l'assemblée générale annuelle de janvier, les responsables de chaque club ou groupe rendent compte de leurs activités aux adhérents, abordent ce qui a bien fonctionné ou pas, font de nouvelles propositions pour l'année en cours, comme un club « jeux » pour les enfants le samedi matin, l'amélioration de l'accès de la bibliothèque ou de la salle informatique, le site internet, la communication interne... Les élus du conseil municipal sont présents et impliqués, et chaque année le conseil vote une subvention pour le foyer rural.

Le foyer rural, c'est aussi une salle municipale où ont lieu les différentes activités régulières comme la gymnastique volontaire, le yoga, mais aussi des spectacles de poésie, de danse ou de musique. C'est aussi là que des festivités sont conjointement organisées avec la mairie (repas des aînés, la rondelle du 14 juillet, le repas du 1^{er} mai...).

Le foyer, c'est encore des clubs, comme celui du « passetemps du lundi » qui regroupe chaque lundi après-midi surtout des mamies qui tricotent, cousent, bricolent, fabriquent des objets pour la brocante de mai ou pour la décoration de la salle du foyer ou même du village. C'est aussi le moment de briser les solitudes, de prendre des nouvelles des uns et des autres, de deviser de choses et d'autres autour d'un café ou d'un thé, accompagné de gâteaux fabriqués par les membres du club. Les marcheurs, quant à eux, se réunissent quatre fois par semaine, toute l'année – quand le temps le permet! Le plus souvent, ils marchent autour de Gland, mais aussi à Château-Thierry quand les chemins sont impraticables! Occasionnellement, ils se rendent sur d'autres lieux, pour varier les plaisirs.

Le foyer organise des événements comme des sorties culturelles à Reims, la brocante, mais aussi la randonnée du 1^{er} mai qui, chaque année, mobilise une soixantaine de personnes à la découverte des chemins et les lieux aux alentours. En 2016, la cinquantaine de courageux randonneurs est partie du foyer pour réaliser une boucle d'une bonne dizaine de kilomètres via Mont-Saint-Père,

le village voisin, en passant par le chemin des vignes. Au bout de 3/4 d'heure de balade, à l'occasion d'un arrêt au lavoir de Mont-Saint-Père, chacun à pu se remémorer l'inauguration, faite en octobre 2012, du monument Léon Lhermitte, réalisé en mémoire de notre célèbre peintre local, et a redécouvert ce qu'était la vie sociale des « lavandières », ainsi que leurs manières de faire, leurs matériels, évoquant le souvenir des aïeux...

Marie-Claude CARLIER



Bien vivre ensemble dans les zones rurales

C'est le défi que relèvent les foyers ruraux qui maillent le territoire depuis plus de 70 ans.

De 1936 à 1939, sont nés une centaine de « foyers paysans » destinés à organiser des loisirs de qualité pour les ruraux, à développer leur intelligence, leur sens artistique, à enrichir leur vie intérieure. S'appuyant sur ceux-ci, François Tanguy-Prigent, jeune député socialiste du Front populaire puis ministre de l'Agriculture à la Libération, fonde en 1946 la Confédération nationale des foyers ruraux & associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR), qui devient l'un des grands mouvements d'éducation populaire en France. Aujourd'hui, elle regroupe 180 000 adhérents et 2 200 associations locales réunies au sein de 65 fédérations départementales et régionales. Acteurs majeurs du maillage territorial, les foyers ruraux contribuent quotidiennement au maintien de projets structurants pour les populations et à la valorisation des territoires ruraux.

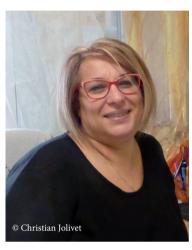
Voir http://www.fnfr.org/index.php

DOSSIER: ASSOCIATIONS ET VIVRE-ENSEMBLE DE PROXIMITÉ

VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN À BONNEUIL-SUR-MARNE

Rencontre avec Sylvie Forestier, directrice de l'Association Léo Lagrange qui propose un accompagnement social et scolaire.

Sylvie Forestier a étudié la psychologie et travaille dans le milieu associatif pour les publics migrants. À l'origine du contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas), elle participe à la mise en place du projet de réussite éducative (PRE) à Bonneuil, dans le Valde-Marne.



Peux-tu nous présenter l'association, ses actions, sa place dans la ville ?

Structure sociale qui a l'agrément de la CAF, l'Association Léo Lagrange aide les personnes qui la fréquentent (90 % sont des migrants d'origines et de pays divers) à accéder à leurs droits et à connaître leurs devoirs, pour favoriser leur insertion. Avec le service des sports et un nutritionniste, nous intervenons dans « Sportez-vous bien » qui promeut les pratiques sportives (comme la zumba, la piscine...) et une meilleure alimentation. Un suivi social est également proposé : budget de la famille, logement, papiers, CAF... sont des occasions pour aider les personnes en difficulté à rencontrer le bon interlocuteur. Nous travaillons avec les personnels sociaux, municipaux, de la médiathèque et de la ludothèque, pour faciliter l'accès à des structures que ce public fréquente peu.

Dans les ateliers de français pour adultes, la priorité est l'apprentissage de la langue et de l'environnement social pour éviter les malentendus. Avec l'Éducation nationale, nous proposons « l'École ouverte aux parents » au collège, pour présenter aux mères les codes de l'École et les valeurs de la République... L'atelier d'écriture a permis d'aborder la philosophie de l'Islam, le djihad et l'esprit scientifique après les attentats, ainsi que le féminin dans l'Islam avec la réalisation d'un documentaire diffusé sur la chaîne Public-Sénat.

Et l'accompagnement à la scolarité au collège Paul-Éluard ?

Aux élèves de la 6e à la 3e, les encadrants cherchent à donner outils et automatismes nécessaires à leur réussite scolaire. En complément de la classe, cet accompagnement modifie les relations et les positions. Le regard des jeunes change, comme celui des enseignants. Certains viennent aider les élèves lors de séances tri-hebdomadaires. Après deux ans d'échanges et de relations parfois difficiles, la défiance s'estompe, les portes s'ouvrent et les relations évoluent. Les choses se disent sans que ce soit vécu comme une critique ou une intrusion. Il a fallu patience, énergie, bon sens, courtoisie et empathie. Mais la mutualisation et le regard croisé sur les élèves sont positifs : je sens que je fais partie de l'équipe. C'est une réussite. L'action existe aussi pour l'élémentaire.

Parle-nous du projet « Démos »...

Depuis six ans, en partenariat avec la Philarmonie, dixsept jeunes jouent d'un instrument à cordes dans le cadre d'un groupe, 4 à 5 heures par semaine. Cela leur permet d'accéder à différentes cultures et les pousse à l'excellence ensemble. Ils partagent bonheur et travail avec des musiciens professionnels. Les objectifs sont sociaux (respecter les règles, s'écouter, travailler ensemble...) et culturels (pratique instrumentale). Leur comportement change en profondeur dès qu'ils prennent leurs instruments. Les moyens sont importants et ils se sentent pris au sérieux. Les codes sont bouleversés dans le respect mutuel de deux univers très différents : c'est la richesse du projet.

Ta conclusion?

Le vivre-ensemble, la mixité sociale et la transversalité des aides parents-enfants favorisent apprentissages et réussites. Ces projets et partenariats sont enthousiasmants et ma connaissance du terrain est un réel atout.

Une seule ombre : le travail administratif, avec la recherche de subventions, prend trop de temps et d'énergie...

Propos recueillis par Christian JOLIVET

VOS DROITS

JEUNES RETRAITÉ-ES : ATTENTION CHANGEMENTS !

Organismes payeurs, mutuelles, impôts... Connaissez vos droits pour éviter les mauvaises surprises.

RELATIONS AVEC LES ORGANISMES PAYEURS

Un bulletin de pension vous est envoyé lors du premier paiement de votre pension de la fonction publique. Par la suite, vous ne serez destinataire d'un bulletin que lors d'une modification de votre situation ou du montant de votre pension (les variations liées aux cotisations des mutuelles ne comptent pas). Vous trouverez sous l'onglet « Retraité » du site¹ la plupart des réponses aux questions courantes, et notamment les attestations de paiement lorsque vous devez produire un justificatif.

MUTUELLES: N'OUBLIEZ PAS DE DÉCLARER VOTRE CHANGEMENT DE SITUATION

Votre cotisation mutuelle ne sera pas automatiquement prélevée sur votre pension. Vous avez la possibilité de demander ce prélèvement direct dans le cas de la MGEN, mais vous pouvez également choisir de demander le prélèvement sur votre compte bancaire. Cette deuxième solution présente l'avantage de vous permettre de suivre l'évolution du montant de votre cotisation plus facilement qu'en la calculant à partir de variations du montant net de votre pension.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES SOUS FORME DE CAPITAL ET IMPÔTS

Vous avez perçu une ou des retraites complémentaires sous forme de capital ? Nous présentons deux cas parmi les plus plus courants :

• La retraite additionnelle de la fonction publique (Rafp): elle ne date que du 1er janvier 2005. Si les indemnités faisant partie de l'assiette de la cotisation à la Rafp, n'ont pas été importantes pour vous, il y a de fortes chances que vous n'atteigniez pas les 5 125 points et vous toucherez alors la prestation Rafp sous la forme d'un capital (et non d'une rente mensuelle). Le maximum de cette prestation, qui dépend aussi de votre âge de départ en retraite, peut atteindre, à l'heure actuelle, 5 800 € ².

• L'Ircantec : vous y avez peutêtre cotisé lors de périodes de contrat de droit public. Vous aurez une retraite en capital si vous ne dépassez pas 300 points. Au maximum, vous pouvez percevoir 1 400 € environ ³.

Comment déclarer à l'adminis-



tration fiscale ces sommes recues, conformément à l'article 163 bis II du Code général des Impôts? Il faut faire attention : même si votre direction générale régionale des Finances publiques (DRFIP), vous a envoyé un document séparant bien cette retraite en capital, vous recevrez probablement une déclaration préremplie des impôts qui agglomère les diverses prestations dans la case 1AS. Si vous laissez en l'état, sur votre capital, vous serez donc imposé au taux marginal qui, dès que vous êtes imposable, est au minimum de 14 %. Il est donc préférable de modifier la déclaration préremplie en répartissant vous-même les pensions et en reportant en ligne 1AT la partie en capital. Vous exprimerez ainsi le choix d'être soumis, pour ce capital, à un prélèvement libératoire de 7,5 %. Vous serez peut-être amené à justifier auprès du service des impôts de la nature de la prestation en capital, mais la Rafp ou l'Ircantec l'ont écrit sur leurs avis.

Un rapide calcul montre que, pour un taux marginal de 30 %, pour 4 000 € de retraite déclarés en capital, vous « économisez » ainsi 810 €, ce qui n'est pas négligeable. Si vous n'avez pas fait attention lors de vos dernières déclarations d'impôt, vous pouvez réclamer encore pour les déclarations concernant 2014 et 2015.

BAISSE DU MONTANT IMPOSABLE ET MENSUALISATION DE L'IMPÔT

Vous avez la possibilité de demander que les prélèvements mensuels soient réévalués à la baisse en tenant compte de la baisse de vos revenus.

Bernard MASSABIEAUX

¹ Voir https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite

² Voir https://www.rafp.fr/retraite/simulateur

³ Voir http://urlz.fr/5436.